

présailles, le fanatisme dont M. Harrison a fait preuve à l'égard des nôtres et beaucoup d'autres griefs doivent peser dans la balance et la faire pencher du côté de M. Cleveland. Aussi la presse canadienne-française de la province de Québec, sans distinction de partis, favorise-t-elle l'élection de ce dernier.

Non-seulement dans l'intérêt des Canadiens des Etats-Unis, mais aussi dans l'intérêt du Canada lui-même le triomphe de M. Cleveland est aussi préférable, car le parti démocrate s'est toujours montré moins hostile. Lorsque ce parti sera au pouvoir, il sera bien plus facile pour le Canada d'obtenir un traité de réciprocité commerciale acceptable. Le programme des démocrates favorisant la réduction du tarif actuel favorisera certainement aussi nos relations commerciales.

Voici un résumé de ce programme :

Nous, démocrates, dénonçons la politique de protection du parti républicain comme une fraude, un vol commis au détriment de la grande majorité du peuple américain, pour le bénéfice d'un petit nombre.

Nous déclarons que le principe fondamental du parti démocrate, c'est que le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir constitutionnel de faire des tarifs ou de percevoir des droits pour un autre objet que pour les fins du revenu et nous demandons que la perception des taxes soit limitée à ce dont le gouvernement a strictement besoin pour le bon fonctionnement de l'administration de la chose publique.

Espérons que le soir du 4 novembre le télégraphe transmettra aux parties les plus reculées du Canada et des Etats-Unis la bonne nouvelle du triomphe du parti démocrate. (1)

.

. La Législature du Nouveau-Brunswick a été dissoute le 28 septembre. La nomination des candidats pour la nouvelle Législature aura lieu le 15 octobre et la votation se fera le 22. Le procureur-général Blair, premier ministre, prétend que sa majorité sera plus considérable dans la prochaine législature, quoique plusieurs libéraux menacent de l'abandonner.

.

. Sont nommés :

1^o Membre du Conseil Privé, Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la Cour d'Appel du Bas-Canada et ancien président du Sénat.

(1) NOTE.—On sait qu'aux Etats-Unis le président n'est pas élu directement par le peuple. Ce dernier nomme des représentants spéciaux ou électeurs présidentiels, et ce sont ces électeurs qui choisissent le président. Cette année, dit un journal, ces électeurs sont au nombre de 444. Ainsi le candidat heureux sera celui qui aura réuni 228 votes.